

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 MAI 2022

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Jean-Marc JEANDEMANGE, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Joseph CARTIGNY Joseph, Marc CHAVENT, Isabelle DELPLACE, Sylvie EL KHOUTABI, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Daniel MARTIN-FERRER, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Alain SICARD, Marie-Thérèse PROYART.

Etaient excusés : Odile ARBILLAT, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, David MUGNIER, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient absents : Mathieu ROMANIN, Gilles MAJORCZYK, Wandy CANALE, Eliane CEYZERIAT.

Pouvoirs : Odile ARBILLAT à Anne BOLLACHE, Claudine CHAUDET-PHILIBERT à Christian BATAILLY, David MUGNIER à Thierry DUPUIS, Denis VIAL à Jean-Marc JEANDEMANGE.

Nombre de membres titulaires dont le conseil doit être composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37 - présents 27 : 26 titulaires et 1 suppléant - votants : 31

Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI

Ordre du jour de la séance

C-2022-043 : Attributions de subventions 2022

C-2022-044 : Rectification du taux foncier bâti

C-2022-045 : Vente de la SERP

C-2022-046 : Service portage de repas, tarifs de vente

C-2022-047 : Vacations accompagnement projet structure d'animation de la vie locale

Le Président, Thierry DUPUIS, ouvre la séance avec Madame Le Maire de Saint Alban (5^{ème} mandat). Béatrice DE VECCHI souhaite la bienvenue aux élus et présente sa commune. 185 habitants au dernier recensement (beaucoup de propriétaires). La commune de Saint-Alban est composée de plusieurs hameaux et lieux-dits. Aucun d'entre eux ne porte le nom de « Saint-Alban » : Boches ; Chamagnat (chef-lieu) ; Coiron ; le Mortaray. La commune se compose essentiellement d'exploitations viticoles avec l'appellation contrôlé Vin du Bugey-Cerdon et d'exploitations laitières avec le comté. L'école se trouve à Poncin.

Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance.

La vérification du quorum est faite et il est constaté qu'il est atteint avec 27 personnes présentes sur 37 membres.

Le secrétaire de séance est Béatrice DE VECCHI.

Validation du compte-rendu du Conseil du 17 mars 2022.

Les membres du Conseil Communautaire valident le compte-rendu.

Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations.

Depuis le dernier conseil du 17 mars, 1 décision a été prise par le Président (15/04/2022) :

- Convention de mise à disposition des moyens entre la CCRAPC et le GIP fixant les engagements réciproques des parties permettant au GIP Cerdon Vallée de l'Ain d'exercer ses missions au titre de 2022.

Présentation de la saison touristique par Christian BATAILLY et Madame CHAPEL Marie-Christine, Maire de Boyeux-Saint-Jérôme.

Toutes les informations se trouvent dans le document annexé au compte-rendu.

Une précision est apportée sur les Nocturnes de Pont d'Ain (ce ne sont pas des « marchés nocturnes »).

Les animations destinées aux familles fonctionnent bien : les séries « mènent l'enquête » seront renouvelées (garder le fond, changer la forme). A savoir que la commune de Poncin donne une subvention conséquente pour ces jeux (45 000€).

Le GIP développe de plus en plus la communication que ce soit sur les réseaux sociaux, les supports papiers et la présence sur les sites et événements. La nouvelle phrase choc « Les regards pétillent » permette d'avoir une ligne directrice. Les différents dépliants ont été distribués dans chaque mairie. L'ouverture des Cuivreries de Cerdon apporte de la nouveauté et une nouvelle image au territoire. Elle est prévue pour cet été.

Les événements de cet été sont présentés notamment l'ouverture de l'Ile Chambod-Merpuis, les vendredis Viti, l'exposition temporaire du musée « luxe, mode et sensualité », l'inauguration des cuivreries, etc. Le travail avec les partenaires a rendu cette nouvelle programmation de meilleure qualité et a fourni une plus grande communication au-delà du territoire.

Pour information, la boutique du musée a été transférée à l'intérieur du bâtiment et les ventes augmentent par rapport aux autres années.

Anne-Sophie SECONDI, directrice du GIP, n'a pas pu venir au conseil. Son travail et l'investissement de son équipe sont remerciés.

FINANCES-FISCALITE

Rapporteur : Thierry DUPUIS

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2022

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes dont les crédits ont été prévus au budget 2022.

SUBVENTIONS VERSEES

Imputation 6574	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022
ORGANISME	Dlib 2019-121	Dlib 2020-069 et 088	Dlib 2021-048	
Collège Pont d'Ain	3 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Collège Poncin	2 500,00	4 000,00	4 770,00	5 000,00
Ecole Musique Les 3 rivières	11 250,00	11 850,00	10 850,00	11 000,00
ADIL	1 400,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
GDS Lutte Frelon Asiatique	840,00	-	840,00	
Réseau Entreprendre	1 000,00	-	-	-
SEMA - Sté d'Economie Montagnarde de l'Ain		500,00	-	566,00
SR3A			800,00	-
Musée les Vieux Clous			1 500,00	-
De Ferme en Ferme / AFOG01			500,00	500,00
Proposition BP	19 990,00	22 850,00	25 760,00	23 566,00

Les demandes de subventions sont quasi identiques à l'année dernière. Celles des collèges ont été accordées. Béatrice DE VECCHI a proposé le renouvellement de la convention à l'école de musique Les Trois Rivières. La demande de l'ADIL est récurrente (pour le droit au logement dans le cadre de l'OPAH). L'association GDS Lutte Frelon Asiatique a augmenté sa cotisation (de 840€ à 1400€). Bien qu'elle ait son importance, le conseil décide de ne pas renouveler la subvention.

Il est proposé également d'adhérer à la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA). Elle œuvre pour le maintien du pastoralisme dans le Département. C'est une association loi 1901 dont les membres sont majoritairement des alpagistes et collectivités territoriales. La cotisation sert à financer les aménagements (barrières par exemple pour les randonneurs, amener de l'eau dans les pâturages). Chaque commune participe par rapport au % de pastoralisme sur le territoire. L'association de Ferme en Ferme attire toujours un peu du monde lors de son évènement dédié à l'Agriculture Durable. Il se déroule chaque année le dernier week-end d'avril. Il est important que la subvention soit renouvelée.

Le total de l'année 2022 s'élève à 23 566€ (moins que l'année précédente).

➤ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les montants de subventions à attribuer au titre de l'année 2022 aux organismes ci-dessus.

RECTIFICATION DU TAUX FONCIER BATI

Lors du vote du budget 2022, le 17 mars, le Conseil Communautaire a fixé les taux d'imposition suivants pour 2022 :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,34%,
- Taxe sur le foncier bâti : 1,504%,
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,08%.

Après réception de la délibération, la Préfecture a alerté sur le fait qu'il ne peut être accepté un taux à 3 chiffres après la virgule, il convient donc de rectifier le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Le produit fiscal attendu qui a été voté avec un taux à 1,504% est de **249 949€**.

En rectifiant le taux à **1,50%** il serait de **249 285€**.

En rectifiant le taux à **1,51%** il serait de **250 946€**.

Il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer afin de définir le taux retenu, tout en s'aidant de la prospective budgétaire de KPMG.

La Préfecture a précisé qu'il revenait au Conseil Communautaire de décider si le taux devait être arrondi au supérieur ou à l'inférieur. Il est donc proposé les deux taux avec les produits attendus sachant que les membres du conseil ne souhaitent pas augmenter dès cette année, ils ont donc décidé d'opter pour le taux à l'arrondi inférieur.

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer le taux du foncier bâti à 1,50%.**

VENTE DE LA SERP

Rapporteur : Jean-Marc JEANDEMANGE

Lors de la séance du 17 mars 2022, l'assemblée a autorisé le président à rencontrer les deux nouveaux acheteurs potentiels du bâtiment dit « SERP ». Il s'agit des entreprises VALOREM DEVELOPPEMENT et SOREXTO.

Pour mémoire :

Vu les délibérations des 17 mars 2022, 24 juin et 23 septembre 2021 du Conseil Communautaire relatives à la vente du bâtiment dit « SERP » à la SCI HSB ;

Vu que l'acheteur SCI HSB a annulé à trois reprises les rendez-vous qui avaient été fixés avec les deux notaires pour la signature de la promesse de vente ;

Vu les lettres d'intention des entreprises VALOREM et SOREXTO reçues le 10 février 2022 par l'intermédiaire de Monsieur Florent Vauvert - BNP PARIBAS REAL ESTATE - LYON, en vue de l'acquisition du bâtiment d'activité situé ZA Blanchon à Pont d'Ain 01160 ; et transmises pour information à l'ensemble des conseillers communautaires ;

Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bâtiment d'activité situé ZA Blanchon à Pont d'Ain 01160 émis le 18 février 2022 qui confirme le montant de la vente fixé à 1 350 000€HT ;

Le président rappelle la désignation du bien :

Un tènement industriel situé Zone Industrielle du Blanchon, avec sol et terrain attenant, à destination d'usine de tri et recyclage de plastique et fabrication de produits plastiques avec atelier d'entretien et bureaux.

Cadastré comme suit :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance	Nature
AK	189	Brotteaux du Blanchon	12a 85ca	Sol/bâti
ZH	86	Les Fraries	2a 89ca	id
ZH	89	Les Bletterets	1ha 64a 44ca	id

D'une contenance totale de 1ha 80a 18 ca

Les deux chefs d'entreprise, Monsieur MORCEL pour l'entreprise SOREXTO le 28 avril et Monsieur FOCHEATO pour l'entreprise VALOREM le 14 avril, ont présenté chacun leur projet en présence de Jean Marc JEANDEMANGE et Véronique SZYSZ-CHAUVIN.

- La société VALOREM DEVELOPPEMENT basée au 14A rue Professeur Depéret, 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE, c'est une EURL dont le dirigeant est Monsieur FOCHEATO et qui a pour activité principale le consulting en transaction et ingénierie immobilière, le montage de dossiers administratifs et d'urbanisme, l'assistance maîtrise d'ouvrage, marchand de biens. Location meublée non professionnelle.

L'entreprise a fait appel au cabinet SETREAL pour faire une proposition de réhabilitation du bâtiment afin de le diviser en environ 17 cellules d'activités, bureaux à destination de petites et moyennes entreprises (les cellules feraient entre 300 et 800m²).

Une étude de marché lui a permis d'identifier un besoin localement d'autant plus qu'aujourd'hui il n'y a plus ou peu de terrains qui permettent l'implantation de nouveaux bâtiments pour de nouvelles entreprises ou pour des extensions. Au cours de l'entretien, il a présenté les plans que vous trouverez en PJ et il a confirmé les éléments de son courrier du 10 février pour les points suivants :

- Autorisation administrative : Déclaration Préalable de Travaux pour la réfection des façades et toiture dans son volume,
- Prix d'acquisition : 1 300 000 HT - HD,
- Financement : Pas de condition de financement bancaire,
- Réitération : 5 mois à la date de signature de la promesse de vente.

Avantages de l'offre :

- Pas de camions de gros gabarit supplémentaires qui traverseront la zone des Blanchons,
- Un bâtiment attractif et positif pour l'image du territoire,
- Réponse à un vrai besoin économique,
- Des créations d'emploi.

Inconvénients :

- La signature un peu tardive en cas de désistement.

- La société SOREXTO basée sur la ZA de Nizeray - 38510 ST VICTOR DE MORESTEL, c'est une SAS au capital social de 16.769.39€ dont le directeur général est Monsieur André MORCEL et qui a pour activité spécialisée la fabrication de supports de culture de paillages et de fertilisants.

Il s'agit pour cette entreprise en plein développement de trouver un nouveau lieu de production afin de répondre à la demande. Il a confirmé également les éléments qui figuraient dans son courrier du 10 février pour les points suivants :

- Prix d'acquisition : 1 300 000 HT - HD,
- Offre valable sous condition suspensive de prêt,
- Signature du compromis au plus tôt.

Avantages de l'offre :

- Signature de la vente certainement rapide même avec une condition suspensive de prêt compte tenu à priori de sa bonne santé financière,
- Ce bâtiment permettrait à une entreprise implantée en Isère de rayonner dans l'Ain.

Inconvénients :

- Beaucoup de camions avec un volume de production de 600T par jour,
- La nécessité d'obtenir les autorisations de l'administration compte tenu du projet et de la localisation en aléas fort du PPRI (souhait de stockage en extérieur et d'un agrandissement).

Il s'agit de délibérer afin de choisir l'acheteur et d'autoriser l'aliénation du bâtiment de la SERP désigné ci-dessus, et d'autoriser le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

A savoir que le mardi 17 mai, la société SOREXTO a envoyé un courriel pour se désister de la vente. En effet, ils ont obtenu des précisions sur le site par la DREAL. En raison des contraintes dont le bâtiment est grevé, la société ne donnera pas suite au prix actuel de la transaction pour l'acquisition du bien (cf. annexe).

La société VALOREM ne fera pas de stockage extérieur. Les avantages de cette implantation ne sont pas négligeables. Des esquisses du bâtiment ont été transmises.

- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la société VALOREM comme acheteur du bâtiment de la SERP, autorise l'aliénation du bâtiment désigné ci-dessus et autorise le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.**

Rapporteur : Fabienne CHARMETANT

SERVICE PORTAGE DE REPAS : TARIFS DE VENTE

Le Conseil Communautaire, en date du 14 septembre 2017, a fixé le prix du repas à 9,70 euros. À la suite du démarrage du marché du service du portage des repas le 22 février 2022, le Conseil Communautaire, en date du 17 février 2022, a fixé le prix à 9,70 euros.

Le service n'ayant pas augmenté le prix du repas depuis presque 5 ans, et les coûts pour la collectivité étant plus importants, il est proposé que le prix du repas soit de 10,30 euros à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pour rappel, la Communauté de Communes Rives de l'Ain-pays du Cerdon exerce la compétence optionnelle « Gestion du service de portage de repas à domicile » pour les personnes âgées. A ce titre, un marché public a été passé en liaison froide (contraintes réglementaires) à la suite d'un marché infructueux en liaison chaude.

Pour information, 80 repas en moyenne sont pris la semaine pour 40 repas environ le week-end, soit plus de 24 000 repas par an.

La mise en route a été compliquée. Les usagers étaient mécontents notamment des livraisons les après-midis. C'est la communauté de communes qui s'occupe toujours des inscriptions et annulations de repas. A ce jour, les administrés sont ravis du service et trouvent la qualité meilleure.

A savoir que le marché doit être relancé en septembre pour prendre la relève de celui qui se termine en février 2023. Lors du prochain, le Conseil Communautaire sera certainement sollicité pour revoir le prix de vente du repas au regard de l'inflation notamment de l'essence. Les coûts pourront être plus importants. Actuellement, cette augmentation du prix du repas permettra d'équilibrer les dépenses et les recettes du service.

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le prix du repas soit 10,30€ à compter du 1er juillet 2022.**

VACATIONS ACCOMPAGNEMENT PROJET STRUCTURE D'ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Dans le cadre du projet de création de la structure d'animation de la vie locale, la CCRAPC bénéficie de l'accompagnement de Monsieur Michel DAVOUST qui travaille avec Hélène SOUDY à l'élaboration des statuts et des axes d'intervention de la structure. Cet accompagnement portera sur la période du 1^{er} juin 2022 jusqu'à la mise en place de la structure.

Il est proposé de rémunérer les journées de travail et les déplacements de l'accompagnateur sous forme de vacations dont les tarifs seraient les suivants :

- Forfait ½ journée : 65€
- Forfait journée : 125€
- Forfait déplacement (aller/retour) : 30€

Pour rappel, au-delà de la rédaction et de la construction du projet, il est nécessaire de mettre à disposition une personne de la CCRAPC pour piloter le projet et organiser la structure. Thierry DUPUIS a proposé qu'Hélène SOUDY en soit la directrice (si le projet bien évidemment arrive à terme en fin d'année). Actuellement, elle est mise à disposition à hauteur de 60% de son temps de travail.

Elle est épaulée une fois par semaine par Michel DAVOUST, ancien directeur du centre social de Chatillon « La Passerelle ». Le coût de cet accompagnement est estimé à moins de 1 500€ (50% financé par la CAF) de septembre à décembre 2022. Hélène SOUDY devra être secondée dans un premier temps par un trésorier. Le choix de Daniel DUSSOLIN (ancien VP délégué aux finances de la CCRAPC) a été proposé et accepté par les membres du Bureau Communautaire.

Les missions d'Hélène à la communauté de communes (notamment la gestion des ALSH) seront déléguées. Une nouvelle organisation du Pôle Enfance va être créée avec Barbara JANAUDY et les différentes structures. Les directeurs des crèches et des centres de loisirs auront plus d'autonomie et de délégations.

Sandra CHARPIGNY, travaillant au CLAS pour la CCRAPC, sera également mise en disposition partiellement.

L'historique, le type de structure et la démarche a été présentée au Bureau Communautaire du 21 avril 2022 (Cf. CR). Pour résumer, en 2019, la collectivité a signé avec la CAF et la MSA le projet coopératif avec les familles. Dans ce cadre-là, un diagnostic participatif a été réalisé auprès des partenaires, des habitants de l'ensemble des communes ainsi que des jeunes par le biais de la mission locale. Il a permis d'identifier les vrais besoins des habitants notamment des jeunes. La structure sera de type associatif notamment parce qu'une association permet d'obtenir plus facilement des subventions. Le territoire étant composé de 14 communes uniques où la mobilité des services et des habitants est un enjeu important. Cette structure ne sera donc pas un bâtiment figé mais bien une entité itinérante sur l'ensemble des 14 communes. Des groupes de travail participatifs ont été mis en place constitués d'élus locaux, de techniciens, de partenaires et d'habitants. Ils ont pour objectif de fixer le cadre, le contour du projet, les orientations, et de valider les choix à soumettre au vote du Conseil, d'organiser la mobilisation des partenaires et des habitants pour aboutir à la rédaction du projet social, la création de l'entité et le dépôt de l'agrément en septembre. Les habitants sont volontaires et investis.

Plusieurs visites de structures ont été organisées notamment à Saint André de Corcy (environ 6 000 habitants). Au départ, l'accueil était proposé sur un jour par semaine. Finalement, l'ouverture est sur 4 jours par semaine. Le travail sera donc important sur notre territoire qui comptabilise environ 15 000 habitants.

D'après les estimations présentées au Bureau du 12/05/2022 (cf. CR), la communauté de communes verserait une subvention de fonctionnement de moins de 150 000 € à la structure (sachant que le salaire de la directrice sera financé par les partenaires).

En revanche, des projets actuellement portés financièrement par la collectivité vont être transférés à la structure diminuant ainsi les budgets du service cohésion sociale :

- « Sur un Air de Familles » et « Sur un Air de Familles vient à vous » : 5 000 € de reste à charge hors mise à disposition de personnel,
- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : 20 000 € de reste à charge,
- le service va être réorganisé suite au départ de la Responsable Enfance Jeunesse et qui sera remplacée.

Certains élus sont réticents au projet notamment par rapport aux moyens financiers. En effet, le budget voirie par exemple est en déficit et aurait besoin d'être augmenté pour faire face aux nombreuses demandes et inflation des prix. De plus, certains habitants du territoire estiment que le projet n'est pas une priorité (ils souhaitent plus de places en crèches par exemple). Il serait préférable pour certains de finaliser les actions en cours avant de relancer de nouveaux projets.

Les compétences ne doivent pas être opposées. L'opportunité de renforcer les projets de la collectivité et apporter aux habitants de nouveaux accompagnements, notamment pour les jeunes. Il est nécessaire de prendre en compte tous les besoins des habitants.

- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide à 29 POUR et 2 ABSTENTIONS les tarifs ci-dessus pour les vacances de Monsieur Michel DAVOUST.**

QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

- Samedi 21 mai : Inauguration de la ZAC Ecosphère. Le rendez-vous est fixé à 11h avec les élus et à 14h pour tous les habitants de la communauté de communes. Seront présents pour ces journées, les différentes entreprises installées et celles à venir ainsi que l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (l'INRAP) qui présentera ses découvertes. Un parcours de découverte environnement permanent est proposé avec l'installation de panneaux munis de flash codes qui permettront à chacun d'en apprendre un peu plus sur la faune et la flore de cette zone d'activité. L'ACI et des agents communaux vont installer les différents matériels (prêtés gracieusement par les communes.)
- Samedi 11 juin : « Sur un Air de Familles » au Parc de Peupliers à Neuville sur Ain. La communication a été faite notamment les affiches, le programme et les flyers. En 2019, plus de 1 500 habitants étaient venus.
- Un poste travaux/voieries pour épauler Jean-Marc JEANDEMANGE dans sa délégation sera proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président,
Thierry DUPUIS



Les délibérations de la présente séance seront consultables au siège de la CCRAPC après transmission en Préfecture.

- La prochaine séance du Bureau Communautaire aura lieu le jeudi 30 juin à 18h30.
- La prochaine séance du Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 07 juillet à 18H30 à la Maison des Arts et de la Culture de Saint-Jean-Le-Vieux.